

## PROCEDURE D'ALLEGEMENTS / DISPENSES

### Formation Accompagnant Educatif et Social

#### 1. UNE INFORMATION

---

- ➔ Sur le site internet de l'IRTS CA [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr) ;
- ➔ Dans le dossier d'inscription.

#### 2. UNE ELABORATION DE LA DEMANDE

---

- ➔ Un dossier à remplir au moment de l'inscription complété par les diplômes et/ou les référentiels ;
- ➔ Après les épreuves de sélection, une étude individuelle des dossiers sera effectuée par l'équipe pédagogique.

#### 3. UN TRAITEMENT DE LA DEMANDE

---

- ➔ Une commission pédagogique se tiendra dans le mois qui suit la sélection pour traiter les dossiers complets en vue d'établir la personnalisation du parcours pédagogique ;
- ➔ Les modalités de cette personnalisation seront transmises par écrit au demandeur.

#### 4. UNE CONTRACTUALISATION

---

- ➔ Les dispenses et allègements sont inscrits dans la convention de formation.